

Master « Métiers de l'Éducation et de la Formation »

Mention second degré

Parcours : Arts plastiques

Mémoire de master

Année universitaire 2018-2019

Volume 2

Annexes

Pratiques plastiques collaboratives pour une sensibilisation environnementale

Présenté par Madame Océane Lafargue

Numéro d'étudiant : 21300180

Sous la direction de Madame Valérie Arrault et Madame Caroline Blanvillain
et sous le tutorat de Monsieur Marc Weeger, enseignant d'arts plastiques

Mémoire présenté le 23 mai 2019

devant un jury composé de :

Monsieur Eric Villagordo, président du jury

Madame Valérie Arrault, directrice de mémoire

Madame Caroline Blanvillain, sous-directrice de mémoire

Annexes :

I – Les textes officiels :	3
A – Le socle commun de connaissances de compétences et de culture :	3
B – Les programmes de cycles 3 et 4 en arts plastiques :	4
C – La charte de la laïcité :.....	5
D – La charte de l'environnement :.....	6
II – Les références artistiques :	7
A – Œuvres en lien avec ma pratique plastique :	7
B – Œuvres en divergence avec ma pratique plastique :	18
III – Ma pratique plastique :	19
A – Les projections lumineuses :.....	19
B – Séries photographiques :.....	20
C – Planches d'ambiance :.....	22
IV – Les productions d'élèves :	23
A – Séquence sur la végétalisation réalisée avec des élèves de cinquième :	23
B – Séquence réalisée avec les élèves de quatrième sur la création de planches projets visant la végétalisation des établissements :	24
1 – Planches réalisées par les élèves du collège de Clarensac :.....	24
2 – Planches réalisées par les élèves du collège de Gallargues :.....	27
C – Séquence réalisée avec les élèves de cinquième dans le cadre d'un EPI avec l'enseignante de français à l'occasion d'un concours d'écriture illustrée :	28

I – Les textes officiels :

A – Le socle commun de connaissances de compétences et de culture :



B – Les programmes de cycles 3 et 4 en arts plastiques :

Tableau synoptique de lecture des nouveaux programmes d'arts plastiques 2016

(attention : l'ordre des items a été modifié pour plus faire apparaître plus clairement les continuités entre chaque cycle. Les items en italique correspondent aux entrées de connaissances culturelles sans contenu d'enseignement).

	cycle 3 CMI - CM2 - 6 ^{ème}	question n°1	cycle 4 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	question n°1
représentation	<p>1- la ressemblance : la valeur expressive de l'écart dans la représentation.</p> <p>4- la narration visuelle : récit ou témoignage en 2D / 3D, images fixes / images animées.</p> <p>5 - les dispositifs de présentation et de mise en espace des productions.</p>	représentation/image	<p>1- la ressemblance : la valeur expressive de l'écart dans l'art. La différence entre ressemblance et vraisemblance.</p> <p>3 - la narration visuelle : mouvement & temps. Les dispositifs séquentiels (durée, vitesse, rythme, montage, découpage, ellipse ...).</p> <p>2 - les dispositifs de REprésentation des espaces en 2D (littéral / suggéré, organisation / composition) ; des espaces 3D (structure, construction, installation, in situ, ...).</p> <p>5 - les incidences du numérique sur la création des images fixes & animées, sur les pratiques plastiques 2D / 3D.</p> <p>4 - l'autoréférenciation de l'œuvre : mise en abyme de ses propres constituants (art abstrait, informel, concret ...).</p> <p>6 - compréhension de la diversité des images dans leurs propriétés plastiques, iconiques, sémantiques, symboliques, ...</p>	
représentation	<p>2 - les incidences du geste (graphique, pictural, sculptural) sur la représentation, sur l'unicité / copie / multiple / série.</p> <p>6 - la prise en compte du spectateur (mise en espace, mise en scène, implication du spectateur...).</p> <p>3 - les différentes catégories d'images, leurs procédés de fabrication, leurs transformations (images à caractère artistique / scientifique / documentaire).</p>			
	cycle 3 CMI - CM2 - 6 ^{ème}	question n°3	cycle 4 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	question n°2
matérialité	<p>1 - la réalité concrète d'une production dans sa matérialité et ses effets sensibles.</p> <p>2 - les qualités physiques des matériaux : incidences sur la pratique plastique en 2D / 3D, sur la production de sens.</p> <p>4 - la matérialité / la qualité / les dimensions sensorielles de la couleur (rapports quantités / qualités).</p> <p>3 - les effets du geste et de l'instrument : les qualités plastiques et les effets visuels.</p>	matérialité/présence	<p>1 - la réalité concrète d'une production dans son pouvoir de représentation et de signification.</p> <p>2 - les qualités physiques des matériaux : le potentiel de signification dans une intention artistique.</p> <p>3 - la matérialité / la qualité / les dimensions sensorielles de la couleur (rapports quantités / qualités).</p> <p>4 - l'objet comme matériau en art : transformation, détournements dans une intention artistique. Décontextualisation et recontextualisation des objets.</p> <p>5 - les représentations et statuts de l'objet en art : la place de l'objet non artistique dans l'art. L'œuvre comme objet matériel.</p> <p>6 - le numérique comme processus et matériaux artistiques (langages, outils, supports).</p>	
	cycle 3 CMI - CM2 - 6 ^{ème}	question n°2	cycle 4 5 ^{ème} - 4 ^{ème} - 3 ^{ème}	question n°3
objet, volume,	<p>1 - l'hétérogénéité et la cohérence plastiques : les relations formelles, les effets induits entre constituants plastiques. Le sens produit par des techniques mixtes dans les pratiques 2D / 3D.</p> <p>2 - les détournements et mises en scène des objets La prise en compte des statuts de l'objet (artistique, symbolique, utilitaire, de communication) ; la relation entre forme et fonction.</p> <p>3 - l'espace en trois dimensions : expérimentation du travail en volume. L'espace de l'œuvre et l'espace du spectateur.</p>	présentation/perception	<p>1 - la relation du corps à la production artistique. Les traces du corps dans le processus de production.</p> <p>2 - la présence matérielle de l'œuvre dans l'espace : le rapport d'échelle, l'in situ, ... la présentation de l'œuvre : la dimension éphémère, l'espace public, ...</p> <p>3 - l'expérience sensible de l'espace de l'œuvre. L'espace et le temps comme matériaux de l'œuvre. Le point de vue de l'auteur et du spectateur dans l'espace de l'œuvre.</p> <p>4 - les métissages entre arts plastiques et technologies numériques.</p>	

C – La charte de la laïcité :

1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une **culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 | Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



ministère
Éducation
nationale



D – La charte de l'environnement :



Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.



Charte de l'environnement

La constitutionnelle n° 2005 - 205 du 1er mars 2005

« Le peuple français,

« Considérant,

« Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité :

« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel :

« Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains :

« Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution :

« Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles :

« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation :

« Qu'« afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins :

« proclame :

Article 1
Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2
Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3
Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4
Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5
Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6
Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7
Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8
L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9
La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10
La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France. »

II – Les références artistiques :

A – Œuvres en lien avec ma pratique plastique :



Yang Yongliang, *Global Warming*, 2013



Christa Sommerer et Laurent Mignonneau, *Plant interactif en croissance*, installation informatique interactive, 1993, Collection permanente du ZKM Media Museum



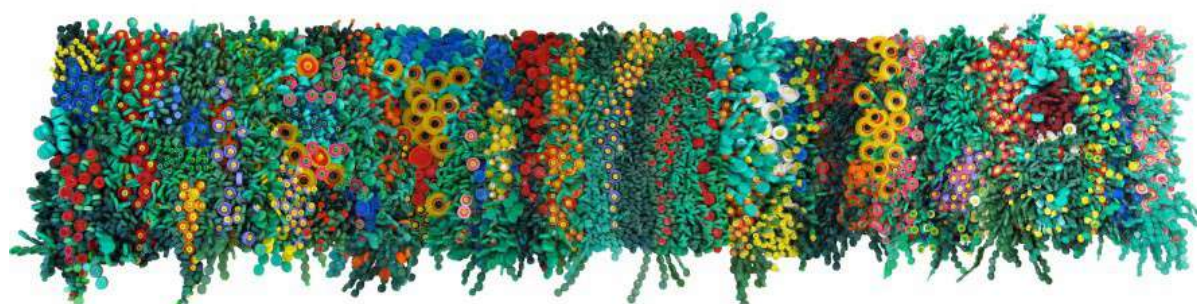
Miguel Chevalier, *Extra-Natural*, installation interactive, 2018, Grand Palais, Paris



Simon Heijdens, *Lightweed*, projections lumineuses, 2005, Museum of Modern Art, NY



Patrick Blanc, façade végétalisée du Musée du Quai Branly, 2004, Paris



Cicia Hartmann, *Mur végétal*, 25000 bouchons recyclés, 2011



Alejandro Duran, *Mar*, Série Washed Up, photographie, 2013



Bordalo II, *Half wood turtle*, techniques mixtes, 2017



Gabriel Orozco, *Sandstars*, installation, Musée Guggenheim de Berlin, 2012



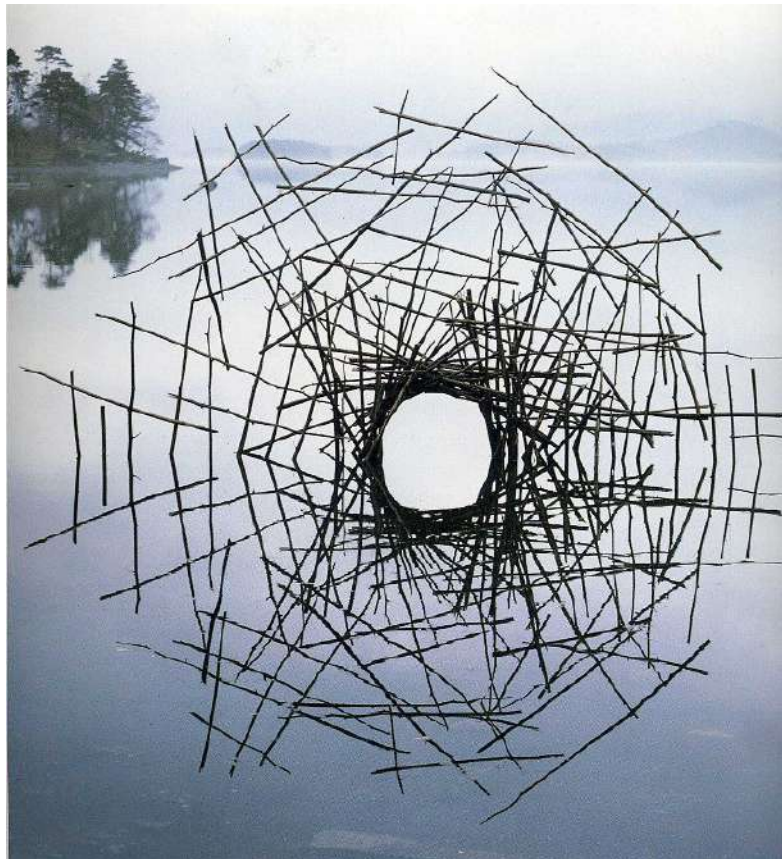
Olafur Eliasson, *Ice Watch*, installation éphémère, Place du Panthéon, Paris, 2015



Cédric Bernadotte, *design urbain*, œuvre ci-dessus à droite réalisée en 2002 à Toulon



Edward Burtynsky, *Coal Mine #1*, North Rhine, Westphalia, Allemagne, 2015



Andy Goldsworthy, *La porte de la perception*, œuvre éphémère, 2016



Yayoi Kusama, *Infinity mirror*, installation, 2017, Hirshhorn Museum and Sculpture Garden



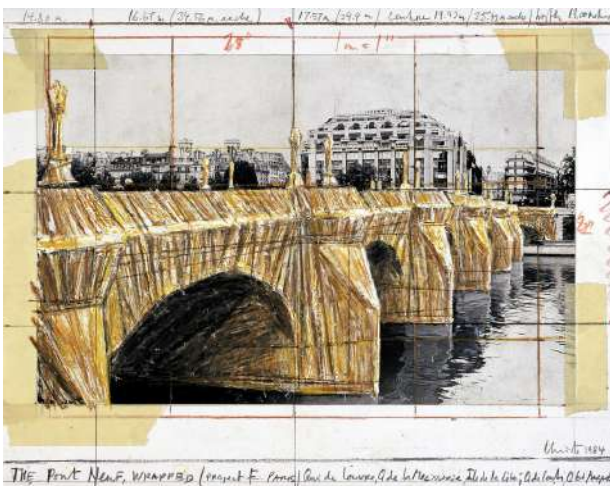
Henrique Oliveira, *Bololó*, installation, 2011, Smithsonian National Museum of African Art, Washington



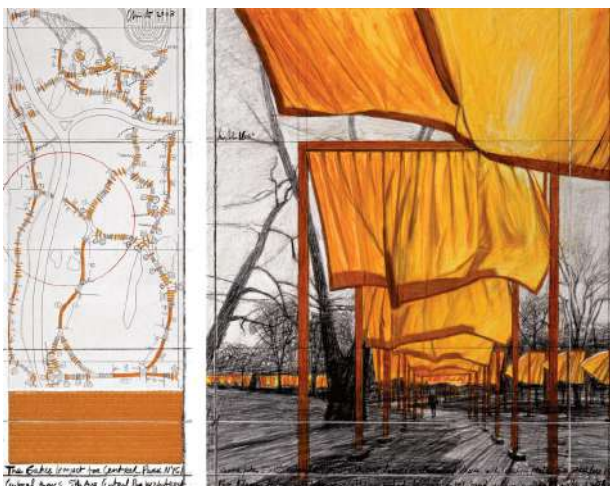
Tadashi Kawamata, *Gandamaison*, installation, 2008, Versailles



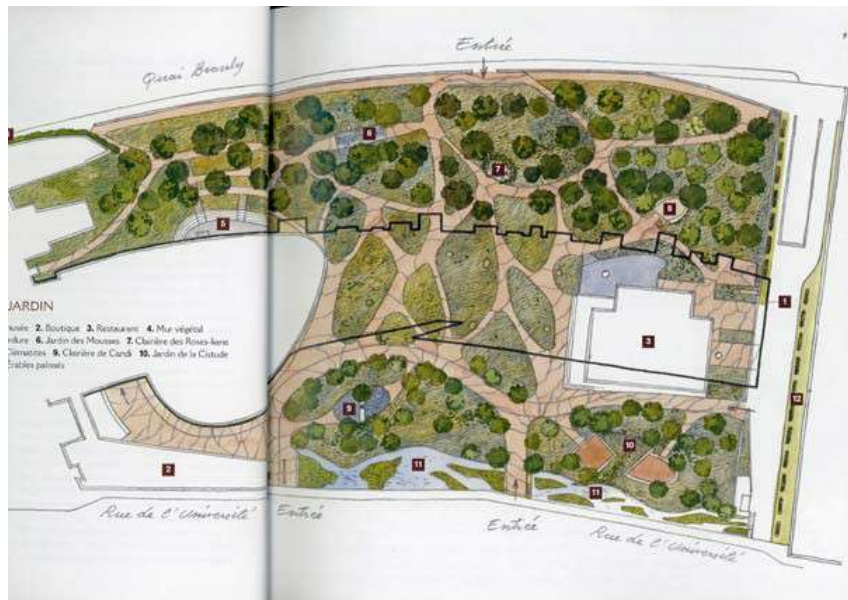
Crystal Wagner, Hyperbolic, installation, 2016, Pologne



Christo et Jeanne-Claude, Planche projet pour l'empaquetage du Pont Neuf à Paris en 1985



Christo et Jeanne-Claude, Planche projet pour la réalisation de l'œuvre *The Gates*, réalisée en 2005 à Central Park, New York



Gilles Clément, Planches projets pour la réalisation des jardins du Musée du Quai Branly, 2006, Paris



Daniel Buren, *Les Deux Plateaux*, Paris, installation, 1985



Sylvia Hansmann, *Chasseur de Couleurs*, 2014, 1% artistique du collège Claude Chappe, photographie, Gard

B – Œuvres en divergence avec ma pratique plastique :



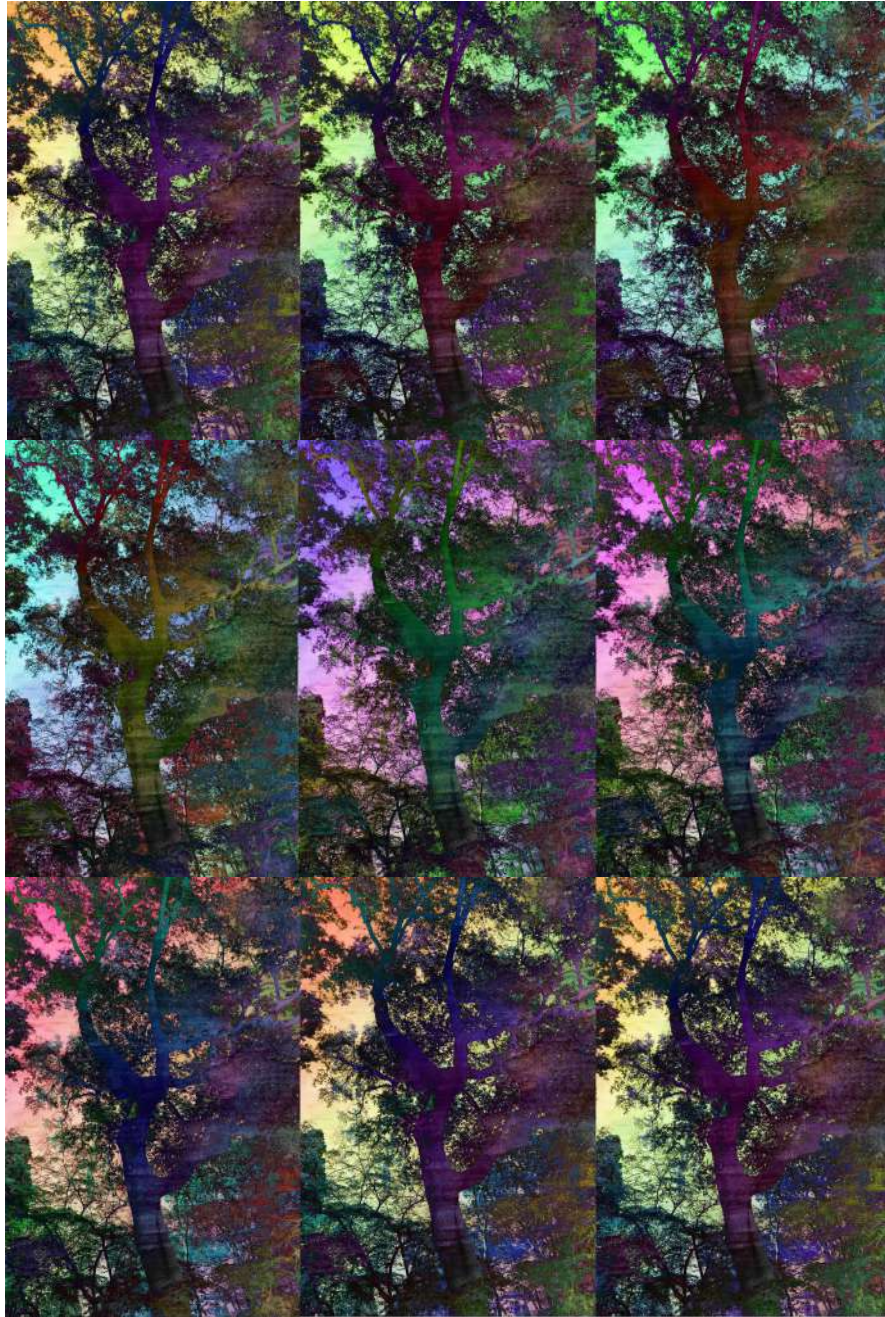
Takashi Murakami, *Flower Matango*, sculpture, 2006, Galerie des Glaces, Château de Versailles, Paris



Jeff Koons, *Puppy*, sculpture, 1992, Musée Guggenheim, Bilbao

III – Ma pratique plastique :

A – Les projections lumineuses :



Ci-dessus : série de neuf photogrammes comportant des déclinaisons chromatiques.

B – Séries photographiques :





Ci-dessus : séries photographiques réalisées dans la ville de Montpellier.

C – Planches d'ambiance :



Ci-dessus à gauche : insertion de projections lumineuses sur une façade.

Ci-dessus à droite : installation d'une couverture végétale.

IV – Les productions d'élèves :

A – Séquence sur la végétalisation réalisée avec des élèves de cinquième :

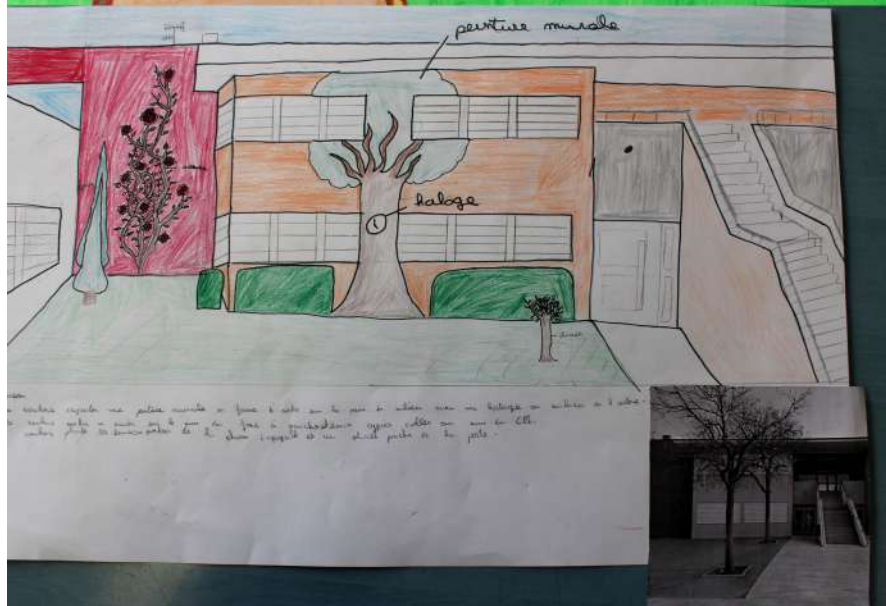
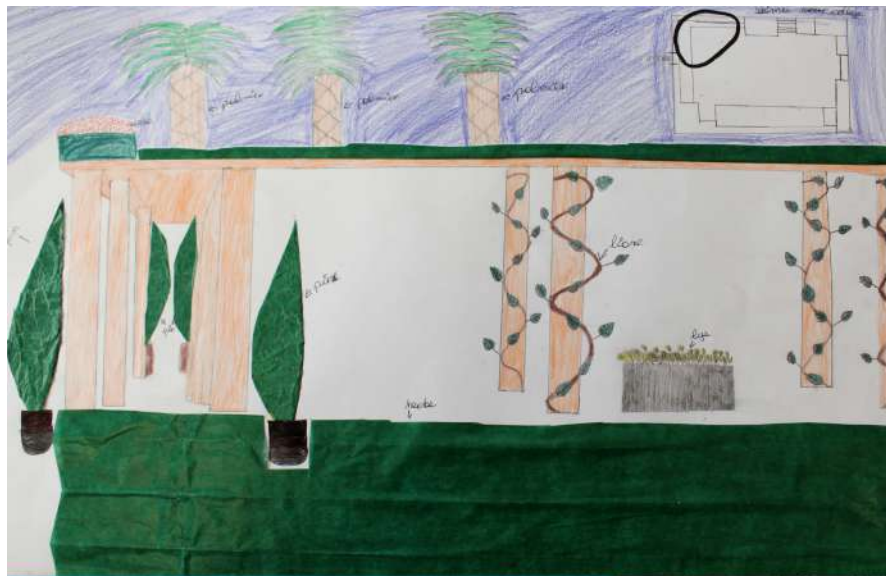


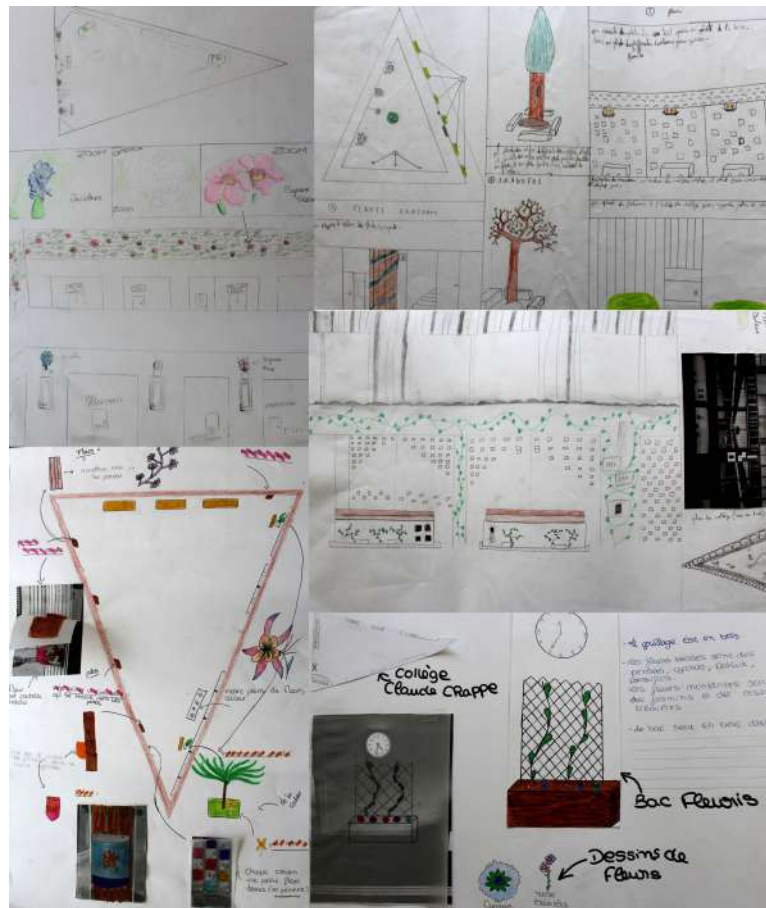
B – Séquence réalisée avec les élèves de quatrième sur la création de planches projets visant la végétalisation des établissements :

1 – Planches réalisées par les élèves du collège de Clarensac :









C – Séquence réalisée avec les élèves de cinquième dans le cadre d'un EPI avec l'enseignante de français à l'occasion d'un concours d'écriture illustrée :

